



● **BIO 63** ●

Les Agriculteurs **BIO** du Puy-de-Dôme

2021

Synthèse des outils de gestion des commandes et ventes en ligne



Bio 63

Table des matières

Synthèse des outils présentés :.....	2
Coop Circuits.....	3
Cagette.net.....	5
Bio Tout Court.....	7
Local.Bio.....	9
Local.Direct.....	11
La Ruche qui dit oui !.....	12
Locavor.fr.....	14
Socleo.....	16
AMAPJ.....	19

Chers adhérent.e.s,

Vous trouverez dans ce document un recensement des plateformes existantes, permettant la gestion des commandes et ventes en ligne.

La liste des plateformes est non exhaustive. Nous avons recensé dans ce document les plateformes qui nous semblaient les mieux adaptées à vos besoins. Pour chaque plateforme, un récapitulatif de ses fonctionnalités vous est présenté. Aussi, vous trouverez des liens vers les sites internet ou les documents pour aller plus loin.

Cette synthèse des plateformes vise à vous apporter le maximum d'informations pour vous accompagner dans le choix de votre outil de commande et/ou vente en ligne. Ce document n'a aucunement pour objectif de vous inciter à choisir une plateforme plutôt qu'une autre.

Aussi, les informations de la synthèse ont été recensées à partir de documents et des sites internet des plateformes, voire pour certaines, à partir d'entretien téléphonique avec les gérants. Cependant, si vous constatez des erreurs ou approximations, nous vous invitons à nous les faire remonter.

Ce document vise également à être en constante évolution en fonction du développement ou des modifications de fonctionnement des plateformes existantes ainsi que de la création de nouveaux outils.

Nous restons à votre écoute,

Le bureau de Bio 63

Contact technique Bio 63 :



• BIO 63 •

Les Agriculteurs BIO du Puy-de-Dôme

Solenn BRIOUDE

Animatrice circuits courts- restauration collective - promotion – communication

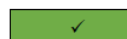
Bio 63, Association de l'agriculture biologique du Puy-de-Dôme

Tél. 04 73 44 45 28 / 07 89 41 88 75

11 allée Pierre de Fermat BP 70 007 63171 AUBIERE CEDEX

Synthèse des outils présentés :

OUTIL	VENTE PAR LA FERME (A LA FERME, POINT RELAIS, LIVRAISON, ETC....)	VENTE PAR UN COLLECTIF (AMAP, DRIVE, MARCHÉ, ETC....)	PAIEMENT VIA ESPECE, CHEQUE	PAIEMENT EN LIGNE PAR CARTE BANCAIRE	CONTRAT/ ABONNEMENT POSSIBLE	DEFINITION DES STOCKS DISPONIBLES	RECAPITULATIF DES COMMANDES PAR CLIENT ET PAR PRODUIT	FACILITE LA COMMUNICATION DE LA FERME OU DU COLLECTIF	GESTION DES VENTES AUX PROFESSIONNELS (MAGASINS, RESTAURANTS, ETC....)
COOP CIRCUITS	✓	✓	✓	✓	x	✓	✓	✓	x
CAGETTE.NET	✓	✓	✓	✓	x	✓	✓	✓	x
BIO TOUT COURT	✓	✓	x	✓	✓	✓	✓	✓	x
LOCAL.DIRECT	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
LOCAL.BIO	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
LA RUCHE QUI DIT OUI !	x	✓	x	✓	x	✓	✓	✓	x
LOCAVOR	x	✓	x	✓	x	✓	✓	✓	x
SOCLEO	✓	✓	✓	✓	x	✓	✓	✓	✓
AMAPJ	x	✓	✓	x	✓	✓	✓	x	x



Répond au critère



Répond partiellement au critère



Ne répond pas au critère

Coop Circuits

Lien vers le site internet	https://coopcircuits.fr/
Principe de fonctionnement	Producteurs et organisateurs peuvent créer gratuitement un profil pour présenter leur initiative et être référencés sur la carte du réseau. Ils peuvent aussi créer une boutique pour gérer la vente des produits en circuits courts.
Type de structure	Société Collective d'Intérêt Coopératif (SCIC)
Profil producteurs	La ferme rentre sur son profil l'ensemble des points de vente qu'elle livre (seule ou via une organisation collective telle qu'une AMAP, une Drive, un marché, etc....) La ferme rentre son catalogue produit une fois et ce catalogue sera disponible pour les différents points de vente (produits, unité/kg, prix, stock disponible). La ferme choisit les modes de paiement possibles et de livraison possibles pour chaque point de vente (chèque, espèce, en ligne, etc....) La ferme peut modifier les commandes en fonction des stocks disponibles. Si le client a payé en ligne, il sera automatique remboursé.
Organisation collective	Ce sont des collectifs de citoyens, drive, municipalités, magasins de producteurs, click and collect à la ferme.... La structure gérant le point de distribution rentre sur son circuit la liste des fermes du collectif. Le gérant peut avoir accès aux profils des différents producteurs et gérer leur page si les producteurs l'acceptent. Le point de distribution décide de la date d'ouverture et de fermeture de la commande. La date d'ouverture et fermeture est la même pour toutes les fermes du point de distribution. Il est possible de rendre la boutique privée, elle ne sera pas visible sur la carte. Seuls les clients abonnés aux points de vente pourront accéder à la boutique pour commander.
Commande avec récapitulatif par	Un récapitulatif des commandes est envoyé aux producteurs par mail. Il reçoit le récapitulatif des commandes (par clients et par produits).

client et par produit	
Païement en ligne	Possible Pour chaque produit acheté en ligne le client paie le prix du produit + (1,25% du prix + 25cs)
Communication	Chaque boutique dispose de son site, dont elle peut communiquer son URL depuis n'importe quel canal de communication (QR code sur ferme/boutique, URL sur réseaux sociaux, URL sur mail...). Un exemple URL boutique : https://coopcircuits.fr/drive-producteurs-saverdun-village/shop OU https://coopcircuits.fr/picnic-tiers-lieu/shop Des collectifs peuvent créer leur page groupe afin d'avoir un espace avec une carte dédiée. Exemple : https://coopcircuits.fr/groups/declidici#/map Une carte en ligne référence l'ensemble des points de vente collectifs et points de vente à la ferme. Elle permet de communiquer au grand public. Chaque ferme possède une page descriptive avec un mot sur la ferme, une photo, ses contacts et le lien vers son site internet ou sa page facebook. Lien vers la carte : https://coopcircuits.fr/map
Coût pour l'utilisation	2 options : • 1% du CA généré sur la plateforme. Paiement tous les trimestres • Contribution libre = le producteur ou le collectif décide de sa contribution Les 3 premiers mois d'utilisation sont gratuits = 3 premiers mois après la première vente. Pour les organisations collectives, le gérant reçoit la facture pour l'ensemble du collectif. L'organisation peut refacturer chaque ferme en fonction des commandes passées par la plateforme Coop Circuit
Documents	Flyer de présentation de Coop Circuits : Cliquez ici La vidéo de présentation de CoopCircuits tournée en partenariat avec MSV : https://www.youtube.com/watch?v=KL9ZHvIb0o8 La Charte des valeurs rédigée collectivement par les sociétaires https://apropos.coopcircuits.fr/nos-valeurs/ Le guide utilisateur : https://ofn-user-guide.gitbook.io/guide-utilisateur-open-food-network/



Cagette.net

Cagette.net

Lien vers le site internet	https://www.cagette.net/
Principe de fonctionnement	Logiciel pour la vente directe permettant aux fermes ou groupes d'organiser des commandes en ligne. La plateforme ne prend 0% de commission sur les ventes et accompagne les producteurs dans la prise en main de l'outil par des formations.
Type de structure	NR (non renseigné)
Profil producteurs	La ferme crée un compte sur cagette.net et peut organiser ses premières ventes sur internet en autonomie grâce à des ressources en ligne (tutos, visios, documentation). Jusqu'au 1^{er} février 2022, les fermes bénéficient d'un compte producteur découverte avec ventes illimitées. A partir du 1^{er} février 2022, la ferme doit choisir entre • un compte « découverte » limité à 1000€ de ventes par an (GRATUIT) • ou un compte producteur illimité en participant à une formation de 28h10, dont 75% à distance (en ligne)* ou en payant l'abonnement**. <i>*La formation est de 6h30 en salle et 21h40 à distance (à domicile, à son rythme. Elle peut être financée par vos fonds VIVEA si vous êtes éligibles.</i> <i>** L'abonnement est de 29€ HT/mois</i> Le producteur rentre sur son profil l'ensemble des points de vente qu'il livre (seul ou via une organisation collective telle qu'une AMAP, une Drive, un marché, etc....). La ferme rentre son catalogue produit une fois et ce catalogue sera disponible pour les différents points de vente (produits, unité/kg, prix, stock disponible). Les fermes peuvent paramétrer leurs commandes de manière à les adapter aux contraintes de leurs productions. Le mode de paiement est choisi par les créateurs des points de distribution (chèque, espèce, carte bancaire, etc...). La ferme devra s'informer en amont auprès du coordinateur du choix d'organisation fait par le groupe qu'il désire rejoindre. La ferme peut définir le stock disponible pour chacun de ses produits. A chaque fois qu'un client commande un produit (ou modifie sa commande) le stock baisse. Si un client commande un produit en trop grande quantité par rapport au stock disponible, sa commande sera réduite à la quantité disponible. La ferme peut définir modifier les commandes en fonction des stocks disponibles. Si le client a payé en ligne, il sera automatique remboursé.

Organisation collective	Ce sont des marchés, AMAP, Drive ou autres points de vente collectif. Chaque ferme paramètre ses commandes et les partage avec les membres du groupe. Les membres (clients) peuvent alors consulter les produits et passer leur commande directement en ligne. Chaque ferme peut se connecter pour consulter son planning de distribution ou son historique de commandes. Des notifications automatiques sont envoyées aux fermes qui le souhaitent. Sur les points de distribution, la date d'ouverture et de fermeture des commandes est personnalisable par producteur. Un mail est envoyé à chaque ouverture de commande.
Commande avec récapitulatif par client et par produit	Un récapitulatif des commandes est envoyé aux producteurs par mail 2 jours avant la distribution. Il reçoit le récapitulatif des commandes (par clients et par produits).
Païement en ligne	Possible Pour l'option paiement par carte bancaire en ligne (frais techniques de 3% HT, soit 3,6% TTC)
Communication	Une carte en ligne référence l'ensemble des points de vente collectif et points de vente à la ferme permet de communiquer au grand public. Chaque ferme ou collectif possède une page descriptive avec un mot sur la ferme/le collectif, les dates des prochaines distributions, ses contacts et la liste des fermes et de leurs produits. Lien vers la carte : https://www.cagette.net/ Un mail est envoyé automatiquement aux consommateurs ayant déjà commandé sur le point de vente pour leur rappeler la date de la prochaine distribution.
Coût pour l'utilisation	Nouvelles règles de fonctionnement à partir du 2 novembre : • Du 2 novembre au 1^{er} février, les fermes qui ouvrent leur compte « découverte » pourront vendre en illimité. • Abonnements possibles : ○ Inscription à la formation* « Développer sa vente directe en ligne » : 28h10 de formation dont 75% à distance (en ligne). Le coût de la formation sera de 1 354€ ○ Abonnement à 29€ HT/mois pour participer aux frais (à partir du 1^{er} février 2022) <i>* La formation peut être financée par vos fonds VIVEA si vous êtes éligibles.</i> Schéma des nouvelles règles : Cliquez ici <i>Nota bene : Les producteurs.trices possèdent un fond de 2500€ par an pour les chef.fes d'exploitation à titre principal et 2000€ par an pour les cotisant.e.s solidaires.</i>



Bio Tout Court

Lien vers le site internet	https://biotoutcourt.com/ https://blog.biotoutcourt.com/
Principe de fonctionnement	BioToutCourt offre aux producteurs et artisans Bio une plateforme gratuite pour développer leurs activités en circuit très court. La plateforme permet de gérer par abonnement les contrats en amap (au-delà de la vente ponctuelle à l'exploitation).
Type de structure	Société par actions simplifiée, labélisée ESUS
Profil producteurs	La ferme contacte Bio Tout Court pour faire connaissance et créer un compte producteur. La plateforme vous accompagne dans la création de votre compte et dans la prise en main de l'outil. La ferme rentre ses produits afin qu'ils soient disponibles pour les différents points de vente (produits, unité/kg, prix, stock disponible, DLC, détail, etc...). La ferme rentre pour chaque produit les circuits de distribution où elle vend ce produit. La ferme peut avoir des circuits avec abonnement et des circuits sans abonnement. Pour ceux avec abonnement, cela fonctionne comme une AMAP, les consommateurs s'abonnent à un produit (panier de légumes, pain, colis de viande, etc...). Pour chaque point de distribution, la ferme décide de la date de clôture des commandes et des horaires. Un email avec le récapitulatif des commandes (par clients et par produits) est envoyé à chaque ferme avant la distribution. Au-delà, l'interface Producteur vous permet d'avoir accès aux commandes par date (tableau Excel téléchargeable). Pour la vente à la ferme ou via des points relai uniquement pour la ferme, seule les fermes bio peuvent utiliser Bio Tout Court (ou dernière année de conversion).
Organisation collective	Principalement pour les collectifs sous forme d'AMAP. Le gérant du circuit peut suivre les commandes et gérer le groupe. Le point de distribution ne gère pas d'échange d'argent, le paiement se fait en ligne directement auprès des producteurs. Le client paie une seule fois pour l'ensemble des produits achetés et la plateforme redistribue l'argent sur les comptes des différentes fermes du groupement. BioToutCourt n'encaisse pas directement les sommes qui sont prélevées en une fois auprès du consommateur et directement redistribuées aux producteurs.

	L'interface Groupe permet le téléchargement des feuilles d'émargements afin d'organiser au mieux la distribution.
Commande avec récapitulatif par client et par produit	Un mail est automatiquement envoyé lorsqu'il y a commande. Il est toujours possible de télécharger jour par jour le tableau Excel des commandes à préparer.
Païement en ligne	Païement uniquement en ligne afin de sécuriser les ventes et de soulager l'administratif des producteur.trices. En revanche, pour les éleveurs, il est possible de prélever un pourcentage et de faire l'appoint le jour de la livraison.
Communication	Une carte en ligne référence l'ensemble des points de vente collectif et points de vente des fermes bio, elle permet de communiquer au grand public. Chaque ferme bio ou collectif possède une page descriptive sur le site de BioToutCourt avec un mot sur la ferme, les coordonnées et un bouton « commander ». Pour les collectifs, seules les fermes bio du groupe sont référencées sur la carte. Lien vers la carte : https://biotoutcourt.com/trouver-un-producteur Un fil d'actualité permet aux fermes de communiquer vers la communauté.
Coût pour l'utilisation	La plateforme est gratuite pour les producteurs ou les points de distribution collectifs. Le consommateur est contributeur à hauteur de 6% pour les frais bancaires et BioToutCourt. Il paie le prix du produit indiqué par la ferme + 6%. Parmi ces 6%, la plateforme de paiements en ligne (Stripe) prend une commission de 2,5% et la plateforme Bio Tout Court 3,5% Bio Tout Court réserve une part de revenus pour l'aide à l'installation des producteurs en bio.
Documents utiles	Livret producteurs et artisan : Cliquez ici Livret circuits courts : Cliquez ici



Local.Bio

Lien vers le site internet	https://www.local.bio/
Principe de fonctionnement	Local Bio permet de commander directement aux producteurs bio et locaux sans aucun intermédiaire et de venir chercher les produits dans leurs fermes ou dans des relais paysans collaboratifs. Local.Bio permet aussi aux professionnels de la restauration d'organiser leurs approvisionnements auprès des producteurs bio et locaux.
Type de structure	NR
Profil producteurs	La ferme s'inscrit gratuitement sur la plateforme. Elle présente son activité, ses produits et ses points de vente directe. Une fois inscrite, la ferme est visible sur la carte local.direct et est référencée dans les moteurs de recherche. La ferme définit ses points de vente directe (à la ferme, en collectif AMAP, drive, marché, dans la ferme de confrères, au sein d'une entreprise, autre...). Les produits peuvent être vendus au détail ou en paniers (ou les deux), en commande occasionnelle ou en contrat type AMAP. Avant chaque distribution, la ferme reçoit un récapitulatif imprimable de ses commandes. Pour chaque point de vente, la ferme peut renseigner ses conditions de distribution (ses dates de distribution, son délai de préparation à l'heure près, le volume de commandes à partir duquel elle se déplace...) Il est possible de réserver les commandes aux habités ou de les ouvrir à tous. La ferme peut être payée en ligne ou sur place. L'outil permet également des ventes vers la restauration collective ou commerciale. Pour les ventes à ces acteurs, la ferme est payée sur factures (générées automatiquement et compatibles Chorus).
Organisation collective	L'outil est conçu pour faciliter le regroupement entre producteurs. Il est possible de contacter les fermes ou artisans à proximité pour se regrouper sur un relais collectif (sur une ferme ou dans un village...)

	L'outil est conçu pour qu'un relais collectif ne prenne pas plus de temps qu'une vente individuelle à la ferme. Tout est géré directement par le producteur. Le responsable du relais n'a rien à faire à part accepter ou refuser les nouveaux producteurs. L'organisation est entièrement automatisée. Les consommateurs référencés recevront avant chaque distribution la liste des produits commandables et les dates limites de commandes, ainsi qu'un appel à aider à la distribution si demandée par le collectif. Les consommateurs pourront passer commande et régler en ligne ou directement sur place. Mise à part quelques règles définies par le collectif, comme le jour de la distribution ou un délai de commande minimum, les producteurs sont entièrement autonomes et libres de s'organiser comme ils le souhaitent. Un système d'optimisation logistique est intégré, permettant aux fermes de réduire leurs trajets par le biais de co-livraisons.
Commande avec récapitulatif par client et par produit	Un récapitulatif de leurs commandes (par produit et par client) est envoyé à chaque ferme par mail lors de l'arrêt des commandes.
Paiement en ligne	Paiement en ligne possible au choix du producteur ou du collectif. Prix pour le paiement en ligne : frais du prestataire bancaire de 1,4% + 0,25€/commande. Pour les relais collectifs, le client effectue un seul règlement en ligne. Son paiement est automatiquement dispatché vers les comptes des fermes et artisans concernés.
Communication	Le site internet permet de trouver les points de vente à proximité de sa ville/village. La liste (ou la carte) des fermes ou relais paysans s'affiche. Chaque ferme possède une page présentant son activité, ses produits et ses lieux de vente directe, et chaque lieu possède une page présentant ses horaires et ses différents producteurs. Il est possible de paramétrer une newsletter pour que chaque semaine, les consommateurs reçoivent la liste des produits disponibles.
Coût pour l'utilisation	La plateforme est accessible librement sans adhésion, sans abonnement et sans formation. Elle ne coûte rien aux producteurs, ni à la mise en place, ni à l'usage. Aucune commission n'est prélevée sur les commandes – lors du paiement, les clients peuvent cependant choisir de faire un don pour soutenir le développement de local.direct.
Documents utiles	Guide ferme bio : Cliquez ici Guide relai paysan bio : Cliquez ici Flyer relai citoyens bio : Cliquez ici Livrets directement téléchargeables en ligne sur : https://www.local.bio/ Comparatif : https://www.local.direct/alternatives



Local.Direct

Lien vers le site internet	https://www.local.direct/
Principe de fonctionnement	Local.directe est une alternative à Local.bio qui a été créé en plus de Local.bio.
Type de structure	NR
Profil producteurs	Idem Local.Bio pour les producteurs et artisans non bio.
Organisation collective	Idem Local.Bio pour les collectifs composés de producteurs bio et conventionnelles ou les collectifs non bio.
Commande avec récapitulatif par client et par produit	Idem Local.Bio
Paielement en ligne	Idem Local.Bio
Communication	Idem Local.Bio Communication sur les fermes et relais paysans bio et non bio. Alors que Local.Bio communique uniquement sur les points de distribution bio.
Coût pour l'utilisation	Idem Local.Bio
Documents utiles	Guide ferme : Cliquez ici Guide relai paysan : Cliquez ici Flyer relai citoyens : Cliquez ici Livrets directement téléchargeables en ligne sur : https://www.local.direct/



La Ruche qui dit oui !

Lien vers le site internet	https://laruchequiditoui.fr/fr
Principe de fonctionnement	Depuis 2011, la Ruche qui dit oui ! est le pionnier du circuit court alimentaire en France. Producteurs locaux et communautés de consommateurs se retrouvent chaque semaine dans les Ruches.
Type de structure	Société par actions simplifiée
Profil producteurs	Les producteurs sont contactés par le Responsable de la Ruche. Les produits parcourent en moyenne 70 km entre les fermes et les points de distribution. La ferme s'inscrit et renseigne ses produits, elle fixe son prix et indique le minimum de commandes à atteindre pour les livrer. Si le minimum n'est pas atteint, le producteur n'est pas obligé de venir livrer.
Organisation collective	Un particulier, une association ou une entreprise décide d'ouvrir une Ruche dans un lieu (café, école, centre culturel, jardin, grange, etc...). Il devient le Responsable de la Ruche. Le responsable contacte des producteurs aux alentours de la Ruche et recrute des membres qui souhaitent acheter des produits locaux. Chaque semaine, le Responsable diffuse en ligne une sélection de produits des producteurs membres de la ruche. Les consommateurs ont six jours pour passer commande sur le site. Il n'y a pas d'obligation d'abonnement. La veille de la distribution chaque client reçoit sa liste définitive de produits commandés et le montant correspondant. Le jour j, les membres se retrouvent sur le lieu de la distribution pour récupérer leurs courses.
Commande avec récapitulatif par client et par produit	Chaque producteur reçoit, une fois les commandes terminées la liste des produits commandés.
Paieement en ligne	Les clients prépaient sur le site, cela évite les échanges d'argent le jour de la distribution. Les producteurs sont payés 10 à 15 jours après chaque vente. L'argent est directement versé sur leur compte.

Communication	Le site internet permet de trouver les points de vente à proximité de chez soit. La liste ruche s’affiche sur la carte. Lien vers la carte : https://laruchequiditoui.fr/fr
Coût pour l'utilisation	Dans une ruche, la ferme fixe librement son prix de vente et paye des frais des services qui correspondent à 20% de son chiffre d'affaires hors taxes. C'est une vente directe avec facturation de service. Parmi ces 20%, 8,35% vont au Responsable de ruche et 11,65% vont à la Ruche qui dit oui !
Documents utiles	Dossier de présentation de La Ruche Qui Dit Oui ! disponible en ligne sur : https://nous.laruchequiditoui.fr/wp-content/uploads/2019/08/Dossierdepresse.pdf

Locavor.fr

Lien vers le site internet	https://locavor.fr/
Principe de fonctionnement	La plateforme vous permet de commander des produits locaux en circuit court aux producteurs et artisans proches de chez vous et de les récupérer chaque semaine dans un point de distribution voisin. Elle permet également la livraison en point relais ou à domicile
Type de structure	SAS
Profil producteurs	La ferme s'inscrit sur le site locavor.fr et renseigne sa présentation ainsi que ses différents produits (description, prix, photo du produit) pour profiter d'un référencement gratuit. La ferme fixe ses prix de vente et choisit les points de distribution avec qui elle souhaite travailler. Il existe trois catégories de partenariat : présence, préparation, dépôt-vente ; selon l'implication de la ferme durant les distributions.
Organisation collective	Chaque point de distribution est géré par un acteur engagé (citoyens, association, producteurs, artisans, etc...). Il gère l'animation de son drive fermier, sélectionne en amont des fournisseurs ayant des produits de qualité et situés à une distance raisonnable. Il organise les ventes et les distributions des produits locaux aux membres de son locavor. Le gérant lance des ventes récurrentes, généralement hebdomadaires. Les consommateurs peuvent commander directement sur le site pendant une période donnée. La vente se termine 1 à 3 jours avant la distribution afin de laisser le temps aux producteurs de préparer les commandes. La distribution s'effectue au locavor avec ou sans fournisseurs ou par livraison ou point relais. Une fois la vente finalisée, les factures sont disponibles pour tous les utilisateurs. Les producteurs sont rémunérés environ 6 jours après. En cas d'erreur de commandes ou si un producteur n'a pas pu être présent, le consommateur est remboursé directement. La facturation est gérée par le site et le paiement se fait par virement bancaire directement sur son compte.
Commande avec récapitulatif par client et par produit	Chaque producteur reçoit, une fois les commandes terminées la liste des produits commandés. Il a accès à des statistiques et résumés. Il existe un système de prévente.

Paiement en ligne	Le paiement se fait uniquement par virement bancaire, par vente ou mensuellement. Une fois la vente finalisée, les factures sont disponibles pour tous les utilisateurs. Les producteurs sont rémunérés environ 6 jours après.
Communication	Chaque ferme possède un profil qui est visible par tous, référencé sur Internet. Sur son profil, il peut y avoir une présentation de la ferme, des produits, l'adresse et les points de vente Locavors où les consommateurs peuvent retrouver les produits. Il est possible de rechercher les produits par commune ou bien par département. Il est possible de trier les produits par label ou par catégorie et sous-catégorie. Lien vers l'annuaire des fournisseurs : https://locavor.fr/annuaire-producteurs-artisans-en-circuit-court
Coût pour l'utilisation	Inscription et référencement gratuite sur le site. La plateforme Locavor facture des frais de service en fonction des ventes. Sans vente, l'utilisation de locavor est totalement gratuite. Les frais sont exprimés en pourcentage du prix hors taxe : • Pour le site : ○ Si les producteurs et artisans sont présents lors de la distribution, Locavor.fr prélève 7,5% du montant hors taxe des ventes ○ S'il fonctionne en dépôt-vente, ce pourcentage passe à 8,5% • Pour le gérant du point de distribution ○ Il bénéficie de 9% du montant hors taxes des ventes si le fournisseur est présent aux distributions ○ Si le fournisseur prépare uniquement les commandes et laisse le gérant gérer les distributions, les frais passent à 11% ○ Si le producteur ou artisan est en dépôt-vente et laisse le gérant gérer ses commandes, les frais passent à 13%. La ferme touche entre 83,5% et 78% du prix de vente de chaque produit.
Documents utiles	Dossier de présentation pour ouvrir un locavor : https://locavor.fr/data/aides/gerant/1-presentation-activite-gerant-de-locavor.pdf S'inscrire en tant que fournisseur : https://locavor.fr/data/aides/fournisseur/guide-fournisseur_finalisation-inscription.pdf Le profil fournisseur : https://locavor.fr/data/aides/fournisseur/guide-fournisseur_l-espace-membre.pdf

Socleo

Lien vers le site internet	https://www.socleo.fr/
Principe de fonctionnement	Anciennement « Panier Local », Socleo est un logiciel de gestion français qui accompagne depuis 2007 les producteurs, transformateurs, distributeurs et collectifs dans la commercialisation de leurs produits aux professionnels ou vers les particuliers. L'outil permet de gérer l'activité en circuits courts avec des modules de gestion commerciale, logistique et administratif.
Type de structure	NR
Profil producteurs	La ferme peut assurer la gestion de toutes les personnes inscrites sur le site (clients particuliers ou professionnels). Il est possible de faire des fiches membres par clients avec notamment une échéance de facturation personnalisée. Chaque ferme peut créer ses fiches produits (libellé, photo, label, origine, descriptif, etc...). La ferme choisit le prix de vente et la TVA correspondante au produit. Il est possible de renseigner différents tarifs si les types de vente ne sont pas les mêmes selon le client. La ferme décide du délai de commande du produit avant la date de livraison. Pour la livraison, il est possible de créer différents lieu et mode de gestion de livraison. Sur un mode de livraison (ex : point de retrait ou livraison à domicile). Sur un mode de livraison, il est possible d'ajouter des frais de port, qui seront soit un montant fixe, soit un montant au kilo, soit un pourcentage du montant de la commande. Il est possible de restreindre un lieu à un groupe de clients spécifiques. Les factures clients peuvent être gérées par Bon de Commande, par Bon de Livraison ou sur une période donnée. Les versements peuvent ensuite être saisis. Si le paiement en ligne est activé sur le site, il est possible de lancer un pointage automatique. Il est possible de télécharger les factures et les versements au format de votre logiciel comptable. Le module de stock permet de contrôler les quantités en stock, faire des inventaires et gérer vos réapprovisionnements. Le module de caisse permet de faire de la vente en directe.

Organisation collective	Le gérant du point de vente collectif (Amap, marché, drive, etc...), il est possible de créer des profils producteurs (coordonnés, descriptif de l'activité, pourcentage de commission personnalisé, droit d'accès personnalisé). Il est aussi possible de créer des groupes pour classer les clients = le classement par groupe permet de filtrer les commandes ou envoyer un mail à un groupe de clients spécifiques.
Commande avec récapitulatif par client et par produit	Une rubrique de gestion des commandes permet aux producteurs de voir l'ensemble des commandes passées par les clients. Il est possible de les visualiser par clients, par produits, par lieu de livraison ou pour les gérants point distribution collectif, par producteur.
Païement en ligne	Plusieurs modes de paiement peuvent être proposés aux clients : paiement à la facturation, à la livraison ou en ligne. Pour le paiement en ligne, un terminal de paiement sera intégré au site.
Communication	Socleo permet à chaque ferme d'avoir son propre site au nom de domaine que la ferme aura réservé. Le site sera accessible sur ordinateur, tablette et smartphone. Les consommateurs peuvent parcourir le site et passer commande directement. Le site est dédié soit aux clients particuliers, soit aux clients professionnels. La ferme peut présenter ses produits classés par catégories dans sa boutique virtuelle. La boutique sera soit publique, soit réserver uniquement aux clients. Sur le site, la ferme peut également présenter sa ferme, ajouter un formulaire de contact. Pour les points de vente en collectif, la liste des fermes présente sur le point de vente sera présentée sur le site. La carte des fermes/artisans/collectifs utilisant Socleo est disponible sur https://www.socleo.fr/nos-clients/annuaire/
Coût pour l'utilisation	Les offres Socleo : <u>Producteurs :</u> - Socleo DIRECT – commercialisation des produits aux particuliers via votre boutique en ligne 60€/ mois ou 30€/mois si CA<60k€ - Socleo GESTION – gestion des produits vers les professionnel grâce à votre interface de gestion 60€/mois ou 30€/ mois si CA<60K€ Récapitulatif des offres « producteur » et des options : https://www.socleo.fr/files/PL/A/1427206328958/socleo---offre-producteur.pdf <u>Collectif ou distributeur :</u> - Socleo DIRECT – commercialisation des produits aux particuliers via votre boutique en ligne

	○ 120€/ mois ou 60€/mois si CA<60k€ • Socleo GESTION – gestion des produits vers les professionnel grâce à votre interface de gestion ○ 120€/mois ou 60€/ mois si CA<120K€ Récapitulatif des offres « collectif/distributeur » et des options : https://www.socleo.fr/files/PL/A/1427206431717/socleo---offre-collectif-distributeur.pdf
Documents utiles	Vidéo de présentation de Socleo sur : https://www.socleo.fr/

AMAPJ

Lien vers le site internet	https://amapj.fr/
Principe de fonctionnement	Amapj est une application informatique permettant de simplifier la gestion des paniers et des contrats, ainsi que de réduire le temps passé aux tâches administratives d'une AMAP. AMPAJ permet de créer un site de commande pour AMAP. C'est un logiciel open source, libre et gratuit.
Type de structure	Logiciel Open source
Profil producteurs	La ferme s'inscrit sur AMAPj et renseigne ses différents produits (description, prix du contrat). Elle définit les différents contrats qui sont possibles et les prix de chaque contrat. Pour chaque contrat, AMAPj propose aux producteurs une proposition de paiement (ex x€ chaque mois pour le contrat pain). La ferme peut modifier la proposition en saisissant directement les montants en face de chaque mois. Le dernier mois est calculé automatiquement pour ajuster le contrat.
Organisation collective	Ce logiciel permet de mettre en place un site web accessible par mot de passe uniquement aux adhérents de l'AMAP Sur le site web ainsi créé, chaque adhérent pourra alors saisir ses contrats pendant une durée limitée. Le nouveau contrat sont disponibles sur le site AMAPj et les adhérents à l'AMAP peuvent les consulter en ligne et s'inscrire. A la fin du délai, le référent du contrat pourra alors télécharger la synthèse de tous les contrats pour l'envoyer au producteur. Le site permet également de gérer la récupération des chèques auprès des adhérents, la remise des chèques aux producteurs, le solde des contrats, ... Par ailleurs, le site permet de gérer la liste des e mails des adhérents, d'imprimer un planning de distribution mensuel, ...
Commande avec récapitulatif par client et par produit	A la fin du délai, le référent du contrat pourra alors télécharger la synthèse de tous les contrats pour l'envoyer au producteur.
Paielement en ligne	Pas possible, Le paielement des contrats se fait par chèque.

Communication	Une carte en ligne référence l'ensemble des AMAPs utilisant le logiciel AMAPj. Cette carte n'a pas pour objectif de communiquer auprès du grand public sur les AMAPs existantes. Lien vers la carte : https://amapj.fr/carte.html
Coût pour l'utilisation	Le logiciel est gratuit, il est utilisable par toutes les personnes qui le souhaitent. Le service « avec hébergement » est facturé 2 euros par mois, pour couvrir les frais de location de serveurs et « rémunérer » les heures de maintenance du service.
Documents utiles	Site Amapj : https://amapj.fr/ Contact mail : contact@amapj.fr